

---

**Mairie – réunion du conseil municipal du 21 novembre 2014**

---

**Ordre du jour :**

- Renouvellement de la taxe d'aménagement
- Travaux sur le logement
- Rectificatif suite au contrôle de légalité sur l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin
- Résultat du choix sur l'attribution des travaux du S.I.E.G.E.
- Nomination de l'agent recenseur et du coordonnateur pour le recensement 2015
- Compte rendu du contrôle de la sécurité à l'école,
- Perspective de construction du groupe scolaire
- Questions diverses

**La séance** est ouverte à 20h00

Mme Karine OLLIVIER absente est excusée.

**Renouvellement de la taxe d'aménagement :**

Vu le code de l'urbanisme,  
la taxe d'aménagement au taux de 3 % est portée au taux de 5 %, cette taxe porte sur tout permis de construire (*selon ses articles « L.331-1 » et les suivants*), à l'exception des cas décrits selon l'article « L.331-9 », cette taxe est destinée au financement des aménagements publics induits.

**Rectificatif sur l'exonération de la taxe d'aménagement sur l'abris de jardin paru sur le dernier compte rendu :**

L'exonération de la taxe d'aménagement se porte sur les bâtiments de jardin de moins de 40m<sup>2</sup>, et, non accolé au bâtiment principal, l'exonération est acceptée par 7 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention.

**Résultat du choix sur l'attribution des travaux du S.I.E.G.E. :**

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques du hameau de La Folie sont inscrits dans le budget 2015 du S.I.E.G.E. (\*), les dates des travaux nous seront communiquées après la signature définitive du budget.

(\*) – S.I.E.G.E. : Syndicat intercommunal de l'Électricité et Gaz de l'Eure

**Nomination de l'agent recenseur et du coordonnateur pour le recensement 2015 :**

Un agent recenseur et coordonnateur doit être nommé pour la mission du recensement 2015, une personne s'est portée volontaire pour assurer cette mission : Mme Patricia VITIS, sa candidature est acceptée par l'unanimité du conseil.

**Compte rendu du contrôle de la sécurité à l'école :**

Un contrôle d'hygiène et de sécurité sur les locaux de l'école a été effectué par un agent de l'académie, les quelques améliorations suivantes ont été demandées à la mairie :

- inverser le sens de l'ouverture de la porte de secours de la classe vers l'extérieur,
- installer un boîtier lumineux signalant la sortie de secours, et, afficher à l'entrée le plan du bâtiment destiné aux secours,
- installer un verrouillage sur le portail de l'école, et poser une sonnette,
- protéger chaque porte avec une paroi anti « pince doigt »,

les travaux seront effectués dans les mois à venir.

**Perspective de construction du groupe scolaire :**

le conseil est favorable à relancer, au sein du SIVOS, le projet de construction de l'école, ceci, pour le respect des normes de sécurité, et pour réaliser des économies d'exploitation au SIVOS, au conseil régional et à l'éducation nationale.

**le budget de la commune :**

Pour rappel, une situation des comptes de la commune de l'année 2014 a été distribuée auprès de chaque conseillés lors de la précédente séance, cette présentation a permis de constater une situation saine du budget et des dépenses, vos conseillés sont disponibles pour répondre à vos questions.

**Le site internet de la commune :**

Le site internet officiel de la commune de Saint Germain de Fresney et de la Folie est maintenant ouvert, ce site est référencé auprès de la préfecture, il est identifié par le nom « <http://www.saintgermaindefresney.fr> », vous êtes invités à le consulter pour y retrouver toutes les informations pratiques autour de notre village de St Germain et de la Folie, un contact par messagerie électronique à l'adresse « [commune.stgermain@orange.fr](mailto:commune.stgermain@orange.fr) » vous permet de faire part de vos observations.

**L'animation du village :**

La commission d'animation vous propose une festivité à l'occasion du nouvel an :

**la fête des rois**

vous êtes invités en famille à participer le dimanche 11 janvier 2015 à 14h00 à la salle de la mairie, nous partagerons les galettes des rois et quelques boissons dans une ambiance conviviale, soyez les bienvenus ...

**Prochaine séance :**

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 16 décembre 2014 à 20h00.